

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2015 À 2019 - (N° 2779)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN3

présenté par
M. de Rugy et Mme Auroi

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:

« Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 31 décembre 2015, un rapport sur la possibilité de réduire la distance minimale actuellement en vigueur entre les installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et les installations et secteurs militaires. Ce rapport devra permettre d'établir un référentiel des contraintes et solutions possibles pour faire cohabiter les installations tout en garantissant l'équilibre entre les différentes politiques nationales en cause et en tenant compte des spécificités locales. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement de repli.